## news.belgium

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Avenant n° 14 à l'accord de coopération Beliris

Sur proposition de la ministre en charge de Beliris Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avenant n° 14 à l'accord de coopération Beliris.

Cet avenant prévoit, pour les années 2020, 2021 et 2022, une série d'initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles. Le montant disponible au sein du fonds pour les années 2020, 2021 et 2022 est de 845.782.172,48 euros.

Pour l'année 2021, les crédits d'engagement à charge du Fonds Beliris sont fixés à 140 millions d'euros, les crédits de liquidation restant inchangés à 125 millions d'euros.

Avenant n° 14 au projet d'accord de coopération du 15 septembre 1993 entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à certaines initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles, adaptant le programme et étendant ledit accord aux années 2020, 2021 et 2022

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris Avenue de la Toison d'or, 87 1060 Bruxelles Belgique +32 2 541 64 84 https://lalieux.belgium.be info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel Porte-parole (FR) +32 476 60 02 61 delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure Porte-parole (NL) +32 479 27 68 64 jurgen.masure@lalieux.fed.be

